



**Les demandes seront acceptées en ligne jusqu'au 12 août 2024 à 16 h.**

#### DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le Programme de subventions pour le mieux-être **MIEUX VIVRE Î.-P.-É.** est conçu pour favoriser la collaboration, réduire les obstacles, renforcer le soutien et bonifier les ressources qui influencent positivement la santé des Insulaires afin de rendre les choix sains plus accessibles pour tous les Insulaires.

Grâce à ce programme, les communautés, les écoles et les organisations sont habilitées à mettre en œuvre des projets et des initiatives qui répondent à leurs besoins.

#### OBJECTIF DU PROGRAMME

Le cycle de financement 2024-2025 est axé sur les quatre piliers (comportements liés à la santé) de la prévention des maladies chroniques ainsi que sur les conditions sociales, économiques et structurelles qui ont une incidence sur la santé :

- Manger sainement
- Faire de l'activité physique
- Abandonner le tabac
- Réduire sa consommation d'alcool
- Déterminants de la santé (p. ex., expériences vécues pendant l'enfance)

#### DÉTAILS CONCERNANT LE FINANCEMENT (2024-2025)

Le financement est accessible pour appuyer une vaste gamme de nouveaux projets et de nouvelles initiatives intégrant des stratégies de promotion de la santé afin de prévenir les maladies chroniques dans l'ensemble des milieux et des populations. Le programme offre deux niveaux de financement : 2 500 \$ et 5 000 \$.

- Les demandeurs peuvent soumettre plusieurs demandes pour différents projets.
- Les demandeurs doivent indiquer le niveau de financement demandé. Le comité de sélection des projets et l'Unité de promotion de la santé ont toutefois le pouvoir de négocier la portée, l'échelle et le montant accordé pour chaque projet proposé.



- Les fonds sont versés par tranches : 90 % au départ et 10 % une fois le projet achevé.

**Les demandeurs sont invités à communiquer avec nous pour discuter de leur proposition ou poser des questions.**

## DEMANDEURS ADMISSIBLES

**Remarque : pour être considérés comme admissibles, tous les organismes et groupes doivent être enregistrés ou travailler à l'Île-du-Prince-Édouard ou s'associer à un organisme de l'Île-du-Prince-Édouard pour diriger le projet. Pour vérifier si vous êtes enregistré à l'Î.-P.-É., [cliquez ici](#).**

- Organismes/associations à but non lucratif
- Organismes à but non lucratif, conseil, bandes et gouvernements autochtones
- Municipalités
- Groupes de revendication
- Organismes de bienfaisance enregistrés
- Entreprises à vocation sociale
- Établissements d'enseignement
- Groupes communautaires
- Écoles publiques ou privées (M-12)

## DEMANDEURS NON ADMISSIBLES

- Entités à but lucratif
- Particuliers

## DÉPENSES ADMISSIBLES

- Formation
- Transport (à l'Î.-P.-É. seulement)
- Fournitures et matériel pour les programmes, les activités, la formation, etc.
- Frais pour la nourriture représentant jusqu'à 15 % du budget total
- Activités de recherche (p. ex., évaluations des besoins communautaires, sondages, entrevues, etc.)
- Honoraires d'expertise en dehors de l'équipe principale ou de l'organisme du projet (maximum 750 \$)
- Incitatifs à la participation jusqu'à 10 % du budget total

## DÉPENSES NON ADMISSIBLES

**Remarque : Si l'une ou l'autre de vos dépenses figure dans cette liste, vous devriez communiquer avec nous avant de soumettre votre demande à l'adresse suivante : [livewellpei@gov.pe.ca](mailto:livewellpei@gov.pe.ca)**

- Dépenses encourues avant l'approbation de la demande
- Salaires et traitements



- Frais de conférence
- Frais de déplacement et d'hébergement à l'extérieur de la province
- Counseling ou soins individuels, gestion des maladies chroniques, accès aux soins ou coordination des services offerts aux personnes nécessitant des soins
- Honoraires pour les personnes salariées qui prendront la parole dans le cadre de leurs fonctions (diététistes, travailleurs sociaux, infirmières de santé publique, etc.)
- Mise en place de programmes de collations, de déjeuners ou de dîners et fourniture d'aliments pour ces programmes
- Frais organisationnels généraux (p. ex., tenue de livres, administration, gestion de projets, etc.)
- Coûts d'immobilisations et d'infrastructures (c'est-à-dire les améliorations structurelles telles que les revêtements de sol, le mobilier de classe, les gros appareils de cuisine, etc.)
- Bourses d'études
- Manuels scolaires, programmes d'études et ressources connexes
- Matériel de gymnastique et d'entraînement physique (tapis roulants, poids, vélos, ballons, barres de gymnastique, etc.)
- Activités ou événements uniques (p. ex., manifestations de sensibilisation, expositions, conférences, camps pour enfants, journées de réflexion du personnel, etc.)
- Voyages scolaires
- Matériel de terrain de jeu

## DURÉE DU PROJET

Les demandeurs doivent indiquer la durée prévue de leur projet. Tous les projets doivent être terminés au plus tard le **29 mai 2026**.

## PARTENARIATS

Les partenariats avec d'autres organismes sont fortement encouragés. Si vous avez des partenariats, veuillez en faire mention dans les détails de votre projet. Si vous êtes à la recherche d'idées de partenariat, contactez-nous à l'adresse [livewellpei@gov.pe.ca](mailto:livewellpei@gov.pe.ca).

## RAPPORTS

Les demandeurs acceptés recevront un accord énonçant les exigences du projet ainsi que les responsabilités des deux parties. Cet accord prévoit :

- La participation à une séance d'information virtuelle animée par une conseillère ou un conseiller en promotion de la santé
- La présentation de mises à jour régulières sur le projet (tous les deux mois)
- La soumission d'un rapport financier des dépenses liées au projet. Veuillez noter que les coûts finaux du projet doivent correspondre au budget initial approuvé. Toute modification proposée au budget doit être approuvée par un membre de l'équipe de promotion de la santé. **Toute**



**modification non approuvée par l'équipe de promotion de la santé ne sera pas considérée comme une dépense admissible.**

- La soumission de tous les reçus du projet (le total doit correspondre à celui indiqué dans le rapport financier)
- La soumission d'au moins deux photos des activités du projet subventionné;
- La soumission d'un sondage final à l'Unité de promotion de la santé

## SÉLECTION DES PROJETS

### Étape 1 :

Avant de soumettre une demande de subvention complète, les organisations doivent soumettre une lettre d'intention. Cette première étape permet d'évaluer si votre projet proposé correspond aux priorités de financement décrites ci-dessus.

Votre lettre d'intention doit brièvement décrire :

- Votre organisation, son numéro d'enregistrement d'entreprise de l'Î.-P.-É. (organismes communautaires seulement) ainsi que sa mission.
- Un bref résumé du projet – objectifs, but et domaines de mieux-être (par exemple, alimentation saine, activité physique, réduction de la consommation de tabac et d'alcool, prévention des blessures, déterminants sociaux de la santé).
- Une démonstration de la nécessité de votre initiative (par exemple, rapport de la médecin hygiéniste en chef, données communautaires).
- Les populations que votre projet vise à servir (par exemple, jeunes, personnes âgées, communautés marginalisées).

Envoyez votre lettre d'intention par courriel à : [livewellpei@ihis.org](mailto:livewellpei@ihis.org). **Les lettres d'intention seront acceptées jusqu'à 16 h le 16 septembre 2025.**

### Étape 2 :

**Après la date limite de soumission, toutes les lettres d'intention seront examinées par le comité de sélection des projets.** Dans un délai d'une semaine, vous recevrez un avis confirmant si votre projet est admissible. Les responsables des projets admissibles seront invités à remplir la demande de subvention complète.

Si votre projet répond aux critères d'admissibilité, vous serez invité à :

- Fournir des détails supplémentaires sur le projet, au besoin
- Passer à la demande de subvention complète



Cette étape permet de s'assurer que votre proposition est en harmonie avec les priorités du programme et prépare le terrain pour un processus de demande réussi.

All applications must be submitted online on the provincial government website: Applicants will have two weeks to submit the full application. Applicants may complete the grant application in two ways:

1. Directly online, which requires completing the application in one sitting. Please Note: you cannot save and return to it later.
2. Using the Application Template. This method allows you to work on the application over a longer period. Using this method, you will need to save the file and upload it to the online portal.

*Applicants are encouraged to save or print a copy of their application before submitting the form online. This can be done by selecting the print preview screen and printing a hard copy or obtaining a digital copy by selecting; print preview, "Adobe PDF", and save as a PDF.*

## EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES POTENTIELS

- Utilisation de l'expertise locale pour enseigner la culture alimentaire au sein de la communauté (par exemple, les techniques de mise en conserve, de pâtisserie et de jardinage).
- Élaboration de politiques municipales visant à assurer des environnements alimentaires sains, à réduire la consommation d'alcool et de tabac, à influencer sur les déterminants sociaux de la santé, etc.
- Recherche ou évaluation des besoins communautaires en vue de prendre des mesures favorisant de saines habitudes (p. ex., sondages, groupes de discussion)
- Planification du transport actif communautaire
- Établissement de réseaux communautaires ciblant certains comportements de santé (p. ex., coalition pour une politique communautaire en matière d'alcool)
- Campagnes éducatives sur certains comportements de santé (p. ex., prévention du vapotage chez les jeunes, lignes directrices sur la consommation d'alcool)
- Rapprochement entre la santé et les déterminants sociaux (p. ex., contact avec la nature, réduction des expériences négatives de l'enfance, établissement de liens entre les personnes âgées et les jeunes générations)
- Créer des milieux favorables dans les écoles ou les communautés

## COORDONNÉES

Unité de promotion de la santé, ministère de la Santé et du Mieux-être, gouvernement de l'Î.-P.-É.

Courriel : [livewellpei@gov.pe.ca](mailto:livewellpei@gov.pe.ca)

Téléphone : 902-370-6990

**Les demandeurs sont invités à communiquer avec nous pour discuter de leur proposition ou poser des questions.**

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ET GLOSSAIRE

Vous trouverez des renseignements et des ressources sur la promotion de la santé sur le site [www.livewellpei.ca](http://www.livewellpei.ca).

Accédez au glossaire des termes relatifs à la promotion de la santé [ici](#).

## CONTEXTE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC) est une division du ministère de la Santé et du Mieux-être de l'Île-du-Prince-Édouard. Le BMHC voit à la promotion et à la protection de la santé des Insulaires et prévient les maladies et les blessures au moyen des trois piliers de la santé publique : la promotion, la protection et la prévention.

La santé publique a pour objectif de maintenir la population en santé et de prévenir les blessures, les maladies et les décès prématurés. À cette fin, elle met en œuvre divers programmes, services et politiques visant à satisfaire les besoins fondamentaux en matière de santé et à obtenir des bienfaits sur le plan de la santé pour la population dans son ensemble. La santé publique fait partie du système de santé, mais elle va au-delà de la médecine et des soins de santé puisqu'elle est axée sur la population et la prévention plutôt que sur les personnes et les traitements.

L'objectif principal de l'Unité de promotion de la santé est de réduire le fardeau des maladies chroniques à l'Île-du-Prince-Édouard en agissant sur quatre facteurs de risque modifiables, soit la mauvaise alimentation, la sédentarité, le tabagisme et la consommation nocive d'alcool. Il a été démontré que des efforts consacrés à ces quatre facteurs peuvent prévenir ou retarder une grande part de maladies chroniques. Comme la santé physique est grandement liée à la santé mentale, la promotion du bien-être mental représente un autre pilier de notre travail.

Il existe différents **niveaux de prévention** en matière de santé publique. La promotion de la santé s'appuie sur une approche « **en amont** » qui, comme mentionné, vise à prévenir les maladies et les blessures avant qu'elles ne surviennent. C'est ce qu'on appelle généralement la **prévention primaire**, qui utilise des démarches universelles et ciblées pour soutenir et promouvoir un bon état de santé tout au long de la vie.

Voici un exemple d'application des différents niveaux de prévention :

**Prévention primaire** : Ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition d'un trouble, d'une maladie ou d'une blessure.

**Prévention secondaire** : Ensemble des moyens mis en œuvre pour détecter un trouble, une maladie ou une blessure assez tôt pour en réduire la gravité.

**Prévention tertiaire** : Ensemble des moyens mis en œuvre pour traiter un trouble, une maladie ou une blessure.

**Exemple** : Une société industrielle déverse dans une rivière un contaminant qui cause des éruptions cutanées chez les baigneurs.



L'application d'une politique qui interdit de tels déversements (et prévient ainsi les éruptions cutanées) consiste en de la **prévention primaire**. Le fait de demander à une surveillante ou un surveillant de baignade de vérifier si les baigneurs présentent des éruptions cutanées et de les traiter immédiatement au besoin représente de la **prévention secondaire**. La mise en place d'un groupe de soutien pour aider les personnes touchées par des éruptions cutanées constitue de la **prévention tertiaire**.

L'Unité de promotion de la santé travaille également sur les **déterminants sociaux de la santé**. Ce sont les conditions sociales, culturelles, politiques, économiques et environnementales qui ont une incidence sur la possibilité d'être en bonne santé d'une personne, son risque de maladie, ses comportements de santé et son espérance de vie en bonne santé. L'Unité de promotion de la santé se penche également sur les inégalités en santé qui résultent de la répartition inéquitable de ces déterminants sociaux. L'approche utilisée à l'égard de ces conditions et de ces facteurs de risque influençant les maladies chroniques repose sur la **Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé**. Il s'agit d'un cadre qui identifie les actions et les stratégies au niveau de la population utilisées pour traiter les problèmes de santé publique. La Charte d'Ottawa prévoit une intervention sur plusieurs plans :

- **Élaborer une politique publique saine** : inscrire la santé à l'ordre du jour dans tous les secteurs et à tous les échelons
- **Créer des milieux favorables** : créer des lieux et des milieux qui favorisent la santé
- **Renforcer l'action communautaire** : donner aux communautés les moyens d'agir pour leur santé
- **Acquérir des aptitudes individuelles** : soutenir le développement individuel et social tout au long de la vie
- **Réorienter les services de santé** : modifier le fonctionnement des services de soins de santé afin d'accorder plus d'importance à la prévention

À l'Île-du-Prince-Édouard comme à l'échelle du Canada, le fardeau des maladies est lié à quatre grands groupes de maladies chroniques : le cancer, les maladies cardiovasculaires, le diabète (type 2) et les maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC). Il est bien connu que ces groupes de maladies chroniques sont étroitement associés à quatre facteurs de risques modifiables, soit la mauvaise alimentation, la sédentarité, le tabagisme et la consommation nocive d'alcool. C'est pourquoi le travail de promotion de la santé à l'Île-du-Prince-Édouard est centré sur ces domaines comportementaux afin de prévenir les maladies chroniques et d'améliorer les résultats en matière de santé à l'échelle de la population.

- Par conséquent, le Programme de subventions pour le mieux-être a été établi dans le but de favoriser la mise en place de mesures de prévention des maladies chroniques et d'initiatives de mieux-être en amont au sein des communautés.



## TERMES CLÉS

**Santé publique** – Efforts organisés de la société pour surveiller et prévenir les blessures et les maladies ainsi que promouvoir et protéger la santé afin que moins de gens soient malades ou se blessent et que plus de gens vivent en santé.

**Promotion de la santé** – Mesures qui aident les personnes à exercer un meilleur contrôle sur leur état de santé et à améliorer ce dernier.

**Déterminants sociaux de la santé** – Circonstances, entre autres de nature sociale, économique et environnementale, dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, et qui ont une incidence sur leur santé et leur mieux-être. Ces circonstances dépendent de la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources.

**Inégalités en santé** – Écarts en santé évitables au sein de la population qui résultent d'une répartition inéquitable des ressources et des possibilités.

**Santé de la population** – Résultats en matière de santé chez un groupe d'individus, y compris la répartition de ces résultats au sein du groupe. Il s'agit d'une approche qui vise à améliorer l'état de santé d'une population entière.

**Équité en santé** – Approche qui donne aux personnes, aux groupes et aux communautés les mêmes chances d'atteindre leur plein potentiel sur le plan de la santé et qui prévient les traitements préjudiciables découlant de facteurs sociaux, économiques ou environnementaux.

**Prévention primaire** – Ensemble des moyens mis en œuvre pour empêcher l'apparition d'une maladie ou d'une blessure.

## RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Site Web de Mieux vivre Î.-P.-É. : <https://www.livewellpei.ca/>

Rapport de 2021 du médecin hygiéniste en chef (en anglais seulement) : [https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/cpho21\\_report\\_web.pdf](https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/cpho21_report_web.pdf).

Principaux concepts liés à l'équité en santé : <http://nccdh.ca/fr/learn/glossary>. (*liste de définitions visant à améliorer les communications et les interventions concernant les déterminants sociaux de la santé et de l'équité en santé*)

Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/promotion-sante/sante-population/charte-ottawa-promotion-sante-conference-internationale-promotion-sante.html>.

Community Toolbox – Writing a Grant (en anglais seulement) : <https://ctb.ku.edu/en/table-of-contents/finances/grants-and-financial-resources/writing-a-grant/main>.

Community Toolbox – Identifying Community Assets (en anglais seulement) : <https://ctb.ku.edu/en/table-of-contents/assessment/assessing-community-needs-and-resources/identify-community-assets/main>.

General Grant Writing Tools Handbook (en anglais seulement) :

[https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/careers/about-the-bc-public-service/corporate-giving/grant\\_writing\\_handbook.pdf](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/careers/about-the-bc-public-service/corporate-giving/grant_writing_handbook.pdf).

Effective Proposal Writing (en anglais seulement) : [https://www.ohcc-](https://www.ohcc-ccso.ca/sites/default/files/Strategies_for_Effective_Proposal_Writing.pdf)

[ccso.ca/sites/default/files/Strategies\\_for\\_Effective\\_Proposal\\_Writing.pdf](https://www.ohcc-ccso.ca/sites/default/files/Strategies_for_Effective_Proposal_Writing.pdf).

